

XTI tion ntes

ant fonctions de
aux, prévient ses con-
ppler de ce jour le rôle des
utions personnelle et mobilière et celui
ues patentes est en recouvrement et qu'il s'élève
en principal et centimes additionnels, savoir :

1. La contribution personnelle et mobilière à la somme de	67,670	f. 84 c.
2. La contribution des patentes à la somme de	276,647	61
3. Frais d'avertissement	433	90
Total : Trois cent quarante-quatre mille, quatre cent cinquante-deux francs, trente-cinq centimes	344,452	35

Les contributions directes sont exigibles par douzième. Les propriétaires et principaux locataires des maisons sont tenus, un mois avant le déménagement de leurs locataires ou sous-locataires, de se faire représenter les quittances de leurs contributions, à peine d'en demeurer responsables. En cas de refus de la part du locataire ou du sous-locataire de produire les quittances demandées, le propriétaire ou principal locataire doit immédiatement en prévenir le percepteur et retirer de lui une reconnaissance, par écrit, de cet avertissement. — En cas de déménagement furtif, pareil avis doit être donné dans les trois jours au percepteur. Les demandes en décharge ou réduction doivent être présentées dans les trois mois de la publication des rôles, et les demandes en remises ou modérations pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires, dans les quinze jours qui suivent ces événements. Toute réclamation à laquelle ne serait pas joint l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise. Celles qui auront pour objet une cote en dessous de trente francs ne seront pas assujéties au droit du timbre.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 21 février 1858.
TIMRS-BONTE.

Un fabricant de Roubaix, M. Léon D., suspendait tout récemment ses paiements, déposait son inventaire et assemblait ses créanciers pour les mettre au courant de ses affaires. Deux liquidateurs furent nommés ; l'un d'eux se rendit à Paris pour offrir des marchandises appartenant désormais à la masse créancière et fut tout étonné de trouver chez un sieur L., marchand, rue des Jeuneurs, des étoffes semblables à celles qu'il offrait, et dont cependant la maison Léon D. devait avoir seule la propriété.

Le liquidateur, M. Laloy, s'empressa de revenir à Roubaix, dénonça le fait à la police, et bientôt une visite chez la veuve Delebois amenait la saisie de cinq pièces de damas, distraites de la maison Léon D.; de plus, les livres de la veuve Delebois constataient deux expéditions à Paris de pièces semblables, une première de trente-trois pièces, une seconde de quatorze.

L'enquête apprit alors à la justice qu'un sieur Degoudi, contre-maître de tissage à Templeuve pour le compte de Léon D., avait envoyé les pièces chez la veuve Delebois, et que l'expédition en avait été faite à Paris au nom de Liévin Lecocq, en gare de La Chapelle. Or, Liévin Lecocq n'était autre que le facteur de marchandises de Léon D. Il avait couru à Paris, avait placé chez

le sieur L., rue des Jeuneurs, les trente-trois pièces de la première expédition et avait touché un acompte de 2,000 fr.

Degoudi et Lecocq étaient donc deux coquins qui s'entendaient pour détourner les objets fabriqués au nom de Léon D. et appartenant aux créanciers de ce dernier. Ce qui fournissait une dernière preuve de leur culpabilité, c'est qu'ils s'empressèrent de prendre la fuite, aussi ne répondent-ils pas à l'appel de leur nom.

La valeur des pièces d'étoffes détournées n'était pas moindre de 10,000 fr. La seconde expédition des quatorze pièces n'a pu encore être retrouvée, malgré les recherches de la police.

Le tribunal de Lille a condamné par défaut chacun des deux inculpés à deux ans de prison, 500 fr. d'amende et aux frais du procès.

(ECHO DU NORD.)

Le Conseil municipal de Tourcoing vient de concéder à perpétuité le terrain destiné à recevoir les restes mortels de M. l'abbé Lescouf, ancien directeur du Collège.

La souscription pour le monument à élever dans le nouveau cimetière, se couvre de nombreuses signatures.

C'est un nouveau témoignage des regrets qu'a fait naître la mort de ce vénérable ecclésiastique et un hommage sympathique rendu à ses éminentes qualités.

La direction du Collège de Tourcoing est confiée provisoirement à M. l'abbé Leblanc, professeur de rhétorique et docteur en Sorbonne.

On vient de former à Tourcoing une nouvelle société musicale. C'est prouver une fois de plus qu'on exagère beaucoup trop en répétant sans cesse que l'industrie est complètement antipathique aux arts.

On sait qu'il existe à Tourcoing des écoles académiques très-remarquables.

Un premier prix de peinture, remporté à Lille par un jeune homme sortant de ces écoles, dénote une organisation sérieuse.

Les Crick-Sicks ont obtenu aussi des succès dont ils ont le droit d'être fiers.

La société de symphonie qui a été fondée dernièrement par le président des écoles, est déjà en pleine activité. On parle d'un concert qui aurait lieu sous peu de temps.

On ne saurait trop applaudir à cette initiative louable. On a dit bien souvent : les arts ont un autre résultat qu'un simple agrément, qu'un plaisir. Ils établissent des rapports entre des personnes qui, sans cette occasion, resteraient peut-être éloignées et séparées. Ils élèvent, ils épurent peu à peu le goût, adoucissent les mœurs, modifient les habitudes, et dans ce pays-ci, où les distractions sont rares, rendent moins indispensables d'autres délassements moins convenables.

Nous reviendrons sur l'avenir de cette société quand nous aurons assisté à son début. Elle sera certainement encouragée et ne peut manquer de progresser, M. Rosoor la dirige.

Nous faisons des vœux bien sincères pour les futurs succès de la nouvelle société.

C'est samedi prochain 27 que nous aurons le spectacle de la première éclipse de l'année 1858.

Cette éclipse sera de lune et partielle, mais visible à Paris.

Elle commencera à 9 heures 19 minutes du soir.

Son milieu arrivera à 10 heures 23 minutes, et sa fin à 11 heures 29 minutes.

L'éclipse sera exactement de 0,333 ou d'un tiers du disque solaire.

La grande éclipse annulaire du soleil est annoncée pour le 15 mars, à 11 heures 51 minutes du matin.

Il y a quelques jours, vers sept heures du matin, le feu se déclarait dans une toiture en chaume, la seule en cet endroit, sur la place de Bondues. Des étincelles tombées d'une cheminée trop basse avaient enflammé la paille. Au premier signal d'alarme, un habitant de la maison, vieux militaire du premier Empire, âgé de 69 ans, montait sur la toiture et éteignait le commencement d'incendie. La perte est insignifiante et nous n'eussions parlé de ce fait, si nous n'avions voulu appeler l'attention sur deux points.

Le croirait-on? La commune de Bondues n'a point de pompe à incendie. Ce n'est pas que la proposition n'ait été faite au Conseil municipal, ni que ce ne soit le désir de tous les habitants de la commune. Mais il paraîtrait que parmi les délibérants se trouveraient des gens qui raisonnent ainsi : Bah ! on se fait assurer, et, en cas de sinistre, l'assurance paie.

Le raisonnement n'est pas juste, et de plus, il laisse de côté le petit propriétaire, pour lequel le paiement de la prime, si légère qu'elle puisse être, est une charge.

En second lieu, nous noterons que le vieux militaire dont il est ici question, ayant fait campagne sous l'Empire, blessé à Wagram, n'est pas médaillé de Ste-Hélène, n'ayant point fait les diligences nécessaires pour obtenir cette médaille. Nous croyons que ce n'est pas le seul ancien militaire qui ait négligé de faire valoir ses droits; c'est un avis que nous donnons, puisqu'il devra se faire une distribution supplémentaire. Il est temps encore.

Un crime affreux vient de jeter l'épouvante parmi les habitants de Steenwerck. Le 17 courant, vers huit heures et demie du matin, la nommée R. Messant, veuve Bécue, âgée de 65 ans, cultivatrice à la Croix-du-Bac, a été trouvée horriblement mutilée sur le seuil de la porte de sa chambre à coucher. Un malfaiteur a eu la lâcheté d'attaquer cette vieille femme dans son lit, de la précipiter ensuite violemment sur les carreaux, et puis (chose horrible à dire) de la frapper à coups de talon avec une telle force, que l'empreinte de chacun des clous de la chaussure se remarquait encore sur le cadavre lorsque l'autorité locale s'est rendue au domicile de cette femme. Le but de cet assassinat était sans aucun doute le vol : la veuve Bécue, sous les dehors de la pauvreté, jouissait d'une fortune qui s'élevait, dit-on, à 80,000 fr., et passait dans le pays pour avoir près d'elle une grosse somme d'argent, produit de ses économies; aussi ses meubles, et notamment son coffre, ont-ils été de la part de l'assassin l'objet des plus minutieuses recherches; tous les effets qu'ils renfermaient ont été visités et bouleversés. Quoique sans données certaines, l'on suppose que l'importance du vol a pu s'élever de 8 à 900 fr..

La gendarmerie de Bailleul, avertie immédiatement, s'est empressée de se rendre sur le théâtre de l'événement, et, après avoir constaté le crime et l'état des lieux, guidée par M. le maire, elle s'est mise à la recherche du nommé Jacques Sengier, ancien domestique de la veuve Bécue, condamné libéré, sorti récemment de la maison centrale de Loos, contre lequel s'élevaient des soupçons. Quoique cet individu fût connu dans le pays pour être très-dangereux, le

brigadier de gendarmerie ne se laissa pas intimider, et il parvint à l'arrêter sans qu'il osât lui opposer de la résistance. Plusieurs preuves matérielles virent bientôt prouver l'exactitude des soupçons; car les vêtements de Sengier étaient encore maculés de sang; dans l'une de ses poches, on a découvert de la vieille monnaie semblable à celle trouvée dans le coffre de la victime, et, de plus, sa chaussure s'adaptait parfaitement aux traces de pas laissées sur un champ voisin par le meurtrier. Ces différentes circonstances ayant convaincu les agents de la force publique que Sengier était l'auteur du crime commis sur la veuve Bécue, cet individu a été arrêté et conduit à la maison d'arrêt d'Hazebrouck. L'autorité judiciaire s'est rendue hier matin sur les lieux pour procéder à une enquête qui, nous en avons la certitude, ne tardera pas à jeter un grand jour sur les détails de ce crime horrible.

(Indicateur d'Hazebrouck.)

LYCÉE IMPÉRIAL DE LILLE.

Compositions du 10 février 1858.

- Logique scientifique. — Histoire. — 1 Donzé, 2 Bouffay, 3 Barrois.
- Logique littéraire. — Dissertation française. — 1 Dutilleul.
- Rhétorique scientifique. — Histoire naturelle. — 1 Gruson, 2 Baggio, 3 Ryo, 4 DeFrance.
- Rhétorique littéraire. — Version grecque. — 1 Regnault, 2 Boque.
- Seconde littéraire. — Version grecque. — 1 Broudehoux.
- Troisième scientifique. — Mathématiques. — 1 Lefebvre, 2 Smet-Jamart, 3 DeFrance, 4 G. Cordonnier.
- Troisième littéraire. — Version grecque. — 1 Ybert, 2 Catel, 3 Beurier.
- Quatrième. — Mathématiques. — 1 Duquesnay, 2 Pierra, 3 Engrand, 4 Dubus.
- Cinquième. — Calcul. — 1 Spriet, 2 Leba cheley, 3 Duchaufour, 4 Watteau.
- Sixième. — Grec. — 1 Obin, 2 Sarrasin, 3 F. Violette, 4 Baggio.
- Septième. — Latin. — 1 F. Petitbon, 2 L. Fremieux, 3 Guffroy, 4 H. Bonzel.
- Huitième. — Latin. — 1 Berbin, 2 Bonzel, 3 Plaideau, 4 Meunier.
- Commerce (1.^{re} année). — Mathématiques. 1 Tireur, 2 Manger, 3 Coisne, 4 Wartelle.
- Commerce (2.^e année). — Anglais. — 1 Dosche, 2 Vermeulen, 3 Druet, 3 Vandenberghe, — Allemand. — 1 Lefebvre.
- Commerce (3.^e année). — Histoire et Géographie. — 1 Duquesnay, 2 Boyenval, 3 Plaideau, 4 Bocquet.

Le proviseur, E. PETITBON.

Tunnel sous-marin Anglo-Français.

I.

EXPOSITION GÉNÉRALE DU PROJET.

L'attention publique continue d'être vivement impressionnée en France, mais surtout en Angleterre, par les proportions sérieuses qu'a prises le projet de tunnel sous-marin destiné à relier les chemins de fer de ces deux pays.

Lorsque les études pour ce projet furent publiées, l'autome dernier, par M. Thomé de Gamond, la Patrie fut, de tous les journaux, le premier qui en informa ses lecteurs (N^o du 18 octobre 1857.) Assimilant, dans un exposé sommaire, cette conception monumentale à la coupure de l'isthme de Suez et au percement des Alpes, nous ajoutions que le moment n'était

dégageant son oxygène constitutif pour le rendre à la respiration?

Il est positif que l'homme vit moins longtemps au milieu d'une atmosphère chargée d'acide carbonique et d'oxyde de carbone. La destruction de grands végétaux est donc logiquement la destruction de l'homme lui-même. Ajoutez à cela, dit M. Huzar, que l'acide carbonique provenant de la combustion de la houille et des autres minéraux dont l'extraction dépasse aujourd'hui cinq cent cinquante millions de quintaux métriques par an pour l'Europe, s'élève à quatre-vingt milliards de mètres cubes par an, en admettant que ces combustibles contiennent quatre-vingt pour cent de carbone en moyenne. Calculez encore que les forêts se déboisant en Amérique comme dans l'ancien monde, la proportion d'acide carbonique et d'oxyde de carbone s'accroît à l'infini à mesure que l'homme sera plus industrieux et emploiera plus de charbon de terre, et vous pouvez prédire que dans cent ou deux cents ans, le monde étant sillonné de chemins de fer, de bateaux à vapeur, étant couvert d'usines et de fabriques, dégagera des billions de mètres cubes d'acide carbonique et d'oxyde de carbone; or, comme les forêts ne seront plus là pour jouer leur rôle d'absorption, ces centaines de milliards de mètres cubes d'acide carbonique et d'oxyde de carbone troubleront infailliblement, par leur présence fatale, l'hygiène du monde organique. Ceci ne peut être douteux quand on pense que, dans les grands centres, un millième de plus d'acide carbonique dans l'air suffit pour étouffer assez promptement une population tout entière.

Telle est l'argumentation de M. Huzar sur ce point, et, de bonne foi, que lui répondre? Mais ce n'est pas tout encore. Nous enlevons

cinq cent millions de quintaux métriques de houille, chaque année, du sein de notre continent européen. Ils représentent, en deux siècles seulement, cent dix milliards de quintaux métriques de matière pesante. Depuis un demi siècle, nous en avons enlevé vingt à trente milliards; pensons-nous que retirées ainsi des entrailles de la terre, au hasard et sans discernement, le déplacement de semblables masses ne pourra pas, ne devra pas, veux-je dire, changer à un moment donné la position du centre de gravité de la terre, et par suite faire subir une déviation à son axe de rotation?

Autre cause possible de perturbation : le percement des isthmes. Qui peut affirmer que les mers ne pourront pas, les digues une fois rompues par l'homme, se précipiter plutôt vers une partie du globe que vers une autre, altérer ainsi l'équilibre des océans, incliner dans un sens ou dans un autre la direction de l'axe du globe, et faire disparaître sous les eaux des continents tout entiers?

Ce sont là des faits, et il faut avouer que l'auteur, avec sa logique pressante, en a tiré un admirable parti pour étayer sa sombre théorie.

Voilà donc, suivant M. Huzar, comment notre petit monde finira ou peut finir quelque jour par la science.

Je me contenterai, pour aujourd'hui, de cette première partie de l'examen sérieux que je veux faire du livre de M. Huzar. Je ne suis guère friand en général des spéculations purement philosophiques, et comme j'ai peur que vous ne pensiez de même, je ne voudrais pas, mes chers lecteurs, que vous puissiez m'accuser de vous rassasier en une fois d'une discussion qui embrasse des questions aussi graves et aussi indigestes. Donc, par respect pour votre estomac

intellectuel, comme pour le mien, je m'arrête ici pour cette fois, me réservant de terminer le plus brièvement qu'il me sera possible, dans une prochaine causerie, l'étude de l'un des livres les plus curieux et les plus attrayants que j'aie lus de ma vie. Peut-être vous aurai-je donné la fantaisie de le lire vous-mêmes, et comme je ne doute pas que vous n'y trouviez grand plaisir, je ne me fais aucun scrupule de vous le signaler avec insistance. Dans un autre numéro, si vous le voulez bien, nous y reviendrons.

E. DE SAULCY (de l'Institut).

LE DIABLE DE CHATILLON.

J'étais au cours de Vincennes, lequel ouvre la carrière des bureaux de l'administration de l'armée, aux jeunes commis aux écritures. C'était le soir : nous causions entre camarades, en attendant l'heure du coucher. Un chatillonnais, qui était des nôtres, m'avait paru avoir un remarquable talent pour raconter des légendes.

— Odobé, lui dis-je, nous écouterions avec plaisir une de ces histoires du bon vieux temps que vous savez si bien.

Il ne se fit pas prier et commença ainsi :

— Pendant l'hiver, lorsque le vent mugit et que la campagne est glacée, nos villageois ne passent qu'avec frayeur dans les sentiers qui contournent ou qui traversent un grand bois autrefois pratiqué; assure-t-on, par des étres merveilleux; on prétend même qu'ils y apparaissent encore.

La vérité est, assurent nos vieillards, qu'à l'heure où minuit tintait aux beffrois, au saint temps de la passion, dans la profondeur de la forêt, on entendait des bruits étranges : c'étaient des cris plaintifs, des gémissements lugubres, puis des clartés qui ressemblaient aux flammes

d'un incendie. Un spectre rouge, monté sur un cheval rapide, passait à travers les chênes; poursuivi par des chiens et d'autres animaux; c'est le Diable de Chatillon.

Il y a au fond de ces visions une véridique histoire.

Ce singulier personnage fut un homme méchant, tandis qu'il vivait au milieu des autres hommes. Il blasphémait le nom de Dieu et n'avait de culte que celui de l'or. Sans entrailles, il se livra aux plus révoltantes injustices. Il changea de dispositions à ses derniers moments; mais n'ayant pas satisfait le ciel par la pénitence, il attend dans un repaire où il est nuit et jour tourmenté, qu'un hardi vivant, accepté par le ciel pour sa délivrance, vienne ravir à son âme en peine, le trésor qui fait son supplice; alors il sera délivré. O vous qui brûlez de posséder de grandes richesses, acquises n'importe comment, venez, dans la semaine qui précède la Pâque, venez voir, quand régnent les ténèbres, les maux qu'endure l'homme qui fit sa vertu de la cupidité; mais au moins, si vous voulez que rien ne vous arrive, ayez le cœur contrit et signez-vous trois fois.

Voyez-vous ces arbres inondés de lueurs sinistres? Entendez-vous ces rumeurs infernales? Des larves, des serpents ailés, des chiens hideux poursuivent le fantôme dont le coursier rapide ne peut échapper à leur atteinte.

Dans la cavemière sombre où le spectre est enfermé toute l'année, une route abyante l'environne sans cesse, et dans la vieille lune de mars, où les mystères de la passion lui permettent de s'échapper, il ne sort que pour voir s'acharner à sa suite l'implacable armée de satan. — O soif de l'or comme tu appelles une terrible expiation!